

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'armée au Parlement : la fin du service civil ; le fusil-mitrailleur et la théorie du désarmement. — L'argument de la neutralité loyale. — L'esprit de corps et les bataillons d'étapes. — *L'Histoire militaire de la Suisse*. — L'Instruction générale sur la conduite des troupes et le combat.

Deux objets militaires, entre autres, ont occupé momentanément les Chambres fédérales au cours de leur session de juin : le service civil et le fusil mitrailleur.

La discussion sur le service civil, au Conseil des Etats, n'a été que le dernier écho d'une propagande qui s'éteint. Le Conseil des Etats s'est joint au Conseil national pour écarter la pétition, sans argument nouveau, qu'il aurait été difficile d'imaginer.

La discussion sur le fusil-mitrailleur au Conseil national, — l'autre Chambre avait eu la priorité et a voté l'arrêté sans opposition, — a pris plus d'ampleur sans témoigner d'une plus grande logique de la part de l'extrême gauche. Comme de coutume, dès qu'il est question de l'armée, ses orateurs se sont perdus dans ces sphères transcendentes où l'on a plus la vue des simples contingences de la vie quotidienne.

On remarque cependant une nouvelle attitude des membres de l'extrême gauche hostile à la défense nationale, moins éloignée des considérations pratiques. Ils se sont mis à invoquer la modestie de nos effectifs qui ne se peuvent comparer à ceux des grandes armées voisines. La nôtre succomberait devant leurs supériorités numériques. D'où cette conclusion qu'il est vain de lui consentir des sacrifices sans utilité.

Quiconque connaît un tant soit peu l'histoire sait que les circonstances ne se présentent jamais avec ce caractère d'absoluité, et que, dans l'examen des résolutions politiques d'un gouvernement militaire, — (en temps de guerre il n'en est pas d'autre), — la valeur d'une armée n'entre en ligne de compte que comme un élément d'une importance relative. En telle circonstance créée par les événements, telle armée doit-elle être estimée un obstacle à telle résolution ? ou un avantage ? ou un fait indifférent ? voilà le problème constamment posé.

En s'en tenant aux expériences de la guerre européenne, on a pu invoquer les délibérations de Pless au sujet de la guerre sous-marine sans restrictions. Les chefs militaires voyaient en elle un dernier espoir de succès ; mais lorsque les chefs politiques eurent fait observer qu'elle risquait de déterminer l'entrée en ligne, à côté des Alliés, des petits Etats neutres maritimes, la Hollande, le Danemark, les chefs militaires renoncèrent à leur projet. Dans les conditions actuelles, déclarèrent-ils, même l'intervention de ces faibles Etats amènerait la décision militaire contre nous¹.

Ultérieurement, les conditions ayant changé et le risque n'étant plus le même, la résolution ajournée fut reprise.

C'est le jeu ordinaire de la politique militaire. A ce point de vue, les préparatifs des guerres de 1870 et 1914 méritent spécialement de retenir notre attention ; ils font bien voir la façon dont de futurs belligérants considèrent les valeurs relatives d'une armée et d'un terrain pour l'heure où les résolutions stratégiques devront être prises. Ces estimations ont pesé de tout leur poids dans l'élaboration des plans de guerre de Moltke et de Schlieffen, comme dans les décisions de leur adversaire. Par exemple, l'état-major français n'a commencé à s'inquiéter des perspectives d'une offensive allemande à travers la Suisse, que lorsque le front fortifié barrant tout l'espace entre notre frontière et la mer du Nord, il s'est demandé si la Suisse ne devenait pas le secteur de moindre résistance. Cet exemple est des plus instructifs. Que nous accroissions ou négligions nos moyens, ceux-ci influent aussitôt, pour relatifs qu'ils soient, sur les résolutions qu'un voisin belligérant peut être conduit à adopter en ce qui nous concerne. Selon ce que nous sommes, ces résolutions sont de nature à nous être dommageables ou à nous laisser la paix.

On a dit, au Conseil national, — ceci est un argument emprunté aux pacifistes exclusivement moraux, et que le groupe de « l'indépendance de la Suisse », à Zurich, utilise aussi volontiers lorsqu'on relève la contradiction entre le régime de la solidarité internationale et celui des neutralités dites perpétuelles, — on a dit que notre plus sûre garantie était l'observation d'une neutralité loyale. A ces argumentateurs, on s'évertue de répondre, sans qu'ils paraissent arriver à le comprendre, que la constitution d'une armée est subordonnée à la perspective d'une rupture de la neutralité. Or, il n'est pas compliqué de penser qu'étant donnée notre tournure d'esprit helvétique actuelle, cette rupture ne viendra pas de nous. Notre armée, comme

¹ Ludendorff : *Conduite de la guerre et politique*;

toutes les armées du monde, même celles d'Abd-el-Krim et du général chrétien chinois Feng Yu-hsiang, sont destinées à la guerre, non à la neutralité.

Au surplus, la neutralité même la plus loyale qui se puisse imaginer n'est pas pour embarrasser qui peut avoir intérêt à l'ignorer. Ne dirait-on pas que l'an 1914 est une époque lointaine qui se perd dans la nuit des temps ! La Belgique n'a-t-elle pas pratiqué une neutralité loyale ? et les gouvernants de l'Allemagne ont-ils été touchés dans leurs cœurs, lorsqu'ils l'ont violée ? Ils l'ont calomniée, voilà tout, et beaucoup de gens qui, de leur vie, n'avait entendu parler du *Printemps olympien* ni de Spitteler les ont découverts tout à coup, lorsque celui-ci, en honnête homme qu'il était, a déclaré publiquement que la calomnie était de trop.

C'est le moment de lire le premier volume de la relation officielle allemande de la guerre européenne. Sur la question belge, et sur quelques autres peut-être, on ne lui discernera pas sans réserve un brevet d'œuvre scientifique ; son auteur ou ses auteurs éprouvent encore quelque peine à se défaire d'un désir de propagande.

A la vérité, ils ne reprochent plus à la Belgique d'avoir violé elle-même sa neutralité. Cette accusation, de celles que la propagande populaire qui, en temps de guerre, n'a pas de prétention au nuancement des arguments, a propagée si abondamment, a disparu ; elle ne pouvait trouver place dans une recherche historique sérieuse. Mais reste l'affirmation, sans allégué de preuves, que l'état-major impérial avait des raisons de croire à l'entrée des Français en Belgique. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'il s'estimât autorisé à y entrer le premier. Si les orateurs du Conseil national, au lieu de caresser leurs chimères ou leurs soucis électoraux, s'étaient enquis des réalités de l'histoire, celle de 1914 leur aurait appris que quand les gouvernements en sont où fut, cette année là le gouvernement impérial, la seule estimation qui compte dans leur opinion au sujet de la neutralité d'un voisin est celle de sa résistance militaire éventuelle. Le reste est égal à zéro.

* * *

Toujours au Conseil national, un député a demandé au Département militaire s'il ne serait pas possible de ménager un emploi militaire aux citoyens qui, sans posséder l'aptitude physique intégrale nécessitée par les fatigues du service militaire, sont en état de les supporter partiellement. Cette préoccupation avait conduit l'arrêté de 1911 à former les bataillons d'étapes ; mais on sait qu'ils n'ont pas répondu aux espérances placées dans leur emploi. Leurs éléments

ont eu l'impression qu'ils étaient considérés comme de deuxième ordre ; leur tenue s'en est ressentie.

On se retrouve ici dans le domaine de l'esprit de corps dont on a si souvent parlé. L'esprit de corps suppose la confiance en soi-même, soit le sentiment de grandes possibilités ; la meilleure troupe est celle qui se juge capable des plus rares efforts et qui puise dans cette opinion la volonté de les réaliser. La formation de l'infanterie des étapes a péché par la base en créant des unités qui devaient, en principe, se considérer comme au-dessous des efforts normalement demandés aux classes d'âge qui les composaient. On est arrivé à la constatation que les unités de landwehr et de landsturm, dont les éléments ne sont pas déprimés par le sentiment d'une infériorité anormale, remplissent avantageusement les missions auxquelles l'infanterie des étapes avait paru prédestinée.

En procédant à la nouvelle étude, il sera sage de ne pas perdre de vue l'expérience des bataillons d'étapes.

* * *

C'est avec soulagement que nous avons vu enfin sortir de presse quatre nouveaux fascicules de l'*Histoire militaire de la Suisse*, ce qui porte à neuf sur 12 le nombre de ceux qui ont paru. Nos lecteurs savent combien de fois nous avons cru **devoir**, au nom de la bonne réputation de notre état-major général, déplorer la négligence avec laquelle cette publication a été menée, négligence d'autant plus regrettable qu'en elle-même l'œuvre est tout à fait intéressante et bien conçue. Le mal va être réparé dans la mesure du possible. Tant mieux. Retenons seulement un enseignement à tirer de l'expérience : que notre état-major général ne sorte plus des attributions qui lui appartiennent. Nous ne sommes pas outillés pour des entreprises de librairie militaire, si intéressantes, et même utiles, à certains égards, qu'elles puissent paraître.

Cela dit, nous ne pouvons que faire l'éloge des nouveaux fascicules. Trois d'entre eux intéressent la période de 1515 à 1815, c'est-à-dire de la paix perpétuelle avec la France, au lendemain de Marignan, à la chute de Napoléon 1^{er}. Les études relatives à cette période sont les suivantes :

Alfred Zesiger : *L'organisation militaire aux XVII^e et XVIII^e siècles, et les guerres civiles*. (Traduction française par Edmond Vignet.)

Gustave Steiner : *La chute de l'ancienne Confédération*. (Trad. franç. par Henri Bernus.)

Colonel Paul Kasser : *Le passage des Alliés en Suisse, 1813-1814.* (Trad. franç. par Edmond Vignet.)

Major Edouard Chapuisat : *Vers la neutralité et l'indépendance, 1814 et 1815.*

Le 12e cahier qui paraît avant les 10e et 11e, termine la période contemporaine qui va du Congrès de Vienne à la Guerre mondiale. Il est en entier consacré à une étude du major Paul E. Martin : *L'armée fédérale de 1815 à 1914.*

On attendra avec intérêt les derniers fascicules à paraître qui doivent nous apporter, entre autres, l'étude de W. Oechsli, sur la formation de l'unité politique suisse au XIXe siècle, une étude de M. de Diesbach sur la campagne du Sonderbund et l'affaire de Neuchâtel, et une étude de C. Hofer que les anciens lecteurs de la *Revue militaire suisse* accueilleront avec une sympathique curiosité : *La Suisse souveraine et neutre*¹. On en dira autant de l'étude annoncée de Ch. Borgeaud sur *Le drapeau suisse*, qui pourra être rapprochée de celle qu'il a publiée, avec d'intéressantes illustrations, dans notre livraison d'octobre 1915, et celle, pareillement illustrée, du capitaine P. de Vallière, *Histoire du drapeau suisse*, parue dans nos livraisons de juillet et août 1908².

Nous reviendrons, le cas échéant, au fur et à mesure de la lecture, sur les études de l'*Histoire militaire de la Suisse* ; mais nous avons tenu à signaler, sans tarder, leur récente apparition et à la recommander à l'attention des officiers.

* * *

Autre nouveauté, que nous nous bornerons aussi, pour aujourd'hui, à signaler. La nouvelle « Instruction générale sur la conduite des troupes et le combat », projet 1924, a été soumise à l'examen des commandants des corps de troupes. On se souvient que la Commission de défense nationale a estimé opportun d'inaugurer la réforme de nos règlements tactiques par cette Instruction qui doit poser les principes

¹ Pour l'information des nouveaux lecteurs nous expliquerons que ce passage fait allusion à un travail de Cuno Hofer, alors premier lieutenant de cavalerie, travail très remarqué, qui a paru dans notre volume de 1913, livraisons de juin, juillet et août, et fut tiré à part : *Le rôle de la neutralité dans notre politique étrangère.*

² A ceux que les sujets de ce genre intéressent, nous signalons quatre articles qui ont paru dans l'ancienne édition populaire de la *Revue militaire suisse*, *Le Drapeau suisse* :

Vol. de 1911 : *Le drapeau suisse et les Genevois en 1794*, par Ed. Chapuisat. — *Le symbolisme du drapeau*, par le capitaine-aumônier Hubert Savoy.

Vol. de 1912 : *Les armoiries de la Suisse et des vingt-deux cantons* (avec croquis), par Horace-L. Coulin. — *Livrées, cocardes et drapeaux des cantons suisses* (avec croquis), par le Dr R. Meylan.

Vol. de 1913 : *Armoiries des chefs-lieux de nos cantons*, par le Dr R. Meylan.

généraux de l'utilisation de l'armée, dans la liaison des armes. Les règlements d'armes seront arrêtés ensuite, application détaillée et spécialisée des dits principes pour chacune d'elles, de manière à favoriser une unité de doctrine.

Cette ligne de conduite paraît logique. Elle entraîne l'obligation générale d'examiner avec attention le point de départ qu'est la nouvelle Instruction. Chaque arme y est intéressée.

Il nous revient à ce propos un souvenir. En 1906, lorsque s'est réunie, pour sa première session, la commission du règlement d'exercice de l'infanterie, qui est devenu celui du 31 décembre 1907, la proposition fut faite de commencer par le chapitre du « combat », ce qui permettrait de fixer, par déduction, les dispositions à introduire de préférence dans les chapitres relatifs à l'« instruction ». Cette proposition n'eut aucun succès quelconque ; elle fit juste une voix, celle de son auteur. Et l'on s'attela au travail conformément aux traditions de nos places d'armes, en passant par l'instruction individuelle, celle du groupe, de la section, etc. On forgea l'outil, après quoi on songea à l'emploi qu'il trouverait, pensant probablement qu'il était convenable de prévoir l'emploi en raison de l'outil plutôt que l'outil en raison de l'emploi.

Il est toujours consolant de penser que la routine militaire a quand même quelque chance de réforme, mais il faut une guerre européenne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La guerre au Maroc.

Est-ce vraiment une guerre ? Le mot semble bien gros, appliqué aux événements qui se déroulent depuis trois mois au Maroc, ce même mot évoquant dans tous les esprits les événements autrement graves de 1914 à 1918. Pourtant, il ne s'agit plus, comme il arrive si fréquemment au cours d'une carrière coloniale, d'une de ces expéditions, laborieuses, certes, et qui causent des inquiétudes, voire même maintes angoisses, mais dont le résultat évident, forcé, peut être atteint dans des délais dont l'estimation reste certaine.

Ici, il n'en va pas de même. A Abd-el-Krim s'ajoutent d'autres adversaires qu'il sera plus difficile de vaincre.

Je ne parle pas de ceux de l'intérieur, de nos communistes. Malgré qu'ils s'agitent beaucoup, ils sont cependant faciles à museler par des moyens n'ayant rien de militaire. Ils ne nous font pas peur. Sous

un vocable ou sous un autre, ils ont toujours existé en France quelle que soit l'expédition coloniale en cours. C'est l'éternelle alternative du Français-Quichotte et du Français-Pança. De leur fait, la résistance d'Abd-el-Krim ou plus exactement son agression ne sera pas renforcée d'une once et si notre ennemi leur attribue une importance qu'ils ne peuvent pas avoir, c'est une erreur de psychologie qu'il commet à son détriment.

Mais il y a au Maroc d'autres adversaires venus d'Europe. Ouvertement ou de façon tacite, ils sont enrolés sous la bannière riffaine. Nous voyant mordus au talon, ils s'imaginent qu'une piqure va suffire à nous détourner de nos autres entreprises. Ceux-là ont oublié bien vite toutes les ressources d'énergie et d'action, de persévérance et de volonté dont notre pays a fait preuve pendant la grande guerre. Ils nous croient las et usés. Or précisément une question nationale du genre de celle actuellement posée au Maroc, c'est comme un bain de Jouvence d'où notre esprit public et notre armée sortiront régénérés.

Ceci posé, on doit convenir que l'affaire marocaine se présente sous un jour sérieux. Un nouveau rogui nous est né, celui-ci aussi grand, aussi dangereux qu'a pu l'être autrefois l'émir Abd-el-Kader. Abd-el-Krim a cependant ceci de particulier que sa fortune présente s'est faite aux dépens de l'Espagne. De là lui vient sa force morale. Trahissant successivement les tribus du Rif qu'il espionnait au profit du commandant de la place de Melilla, puis ces mêmes Espagnols qu'il avait servis, Abd-el-Krim a ainsi pu échafauder une rapide domination sur un pays d'accès difficile, offrant peu de ressources, habité par des populations pillardes et donc guerrières par excellence.

Plus tard, les historiens qui étudieront la conquête européenne du Maroc resteront stupéfaits que, dans la lutte soutenue tout d'abord par l'Espagne contre Abel-el-Krim, la France ne soit pas venue au secours de sa voisine. Un bienfait n'est jamais perdu. Si nous avions aidé l'Espagne, — d'ailleurs, rien ne dit que l'Espagne y eût consenti, — à battre son sujet rebelle, nous ne l'aurions pas aujourd'hui sur les bras. Il n'est pas un militaire qui ne comprenne cela. Mais ce raisonnement si simple échappe sans doute aux diplomates qui généralement ne voient pas au-delà du bout de leur nez. Quoi qu'il en soit, placé dans une position centrale, Abd-el-Krim a joué le jeu classique : il s'est débarrassé d'un premier adversaire avant d'aborder le second. Jeu classique, disons-nous ; basé ici non seulement sur les tendances respectives au moindre effort de chacun, mais encore sur l'existence d'une frontière factice qu'il savait pertinemment être le seul à ne point respecter.

On a dit que le maréchal Lyautey s'était laissé surprendre par la brusque irruption de mai dernier. Si tactiquement, le jour et la forme de l'attaque n'ont pu être décélés par nos services de renseignements, au point de vue stratégique, notre haut commandement s'attendait depuis longtemps à être attaqué. Peut-être est-il permis de dire qu'il ne prévoyait pas l'amplitude, la puissance de cette attaque ; qu'il était par conséquent mal renseigné sur les forces de son adversaire, car le dispositif de postes échelonnés sur son front nord ressemblait beaucoup plus à un réseau de police qu'à de réels avant-postes destinés à concourir à une opération de guerre. Ainsi il y aurait eu de la part des autorités militaires françaises une sous-estimation des possibilités adverses, en quoi résiderait la cause principale de la tournure défavorable prise par les premiers combats.

Mais le danger n'a pas tardé à se voir conjuré par l'établissement d'un véritable front défensif couvrant, face au nord, le couloir qui par Fez et Taza mène de l'Atlantique à Oran.

A présent, sommes-nous complètement à l'abri ? On ne peut jamais en jurer : ainsi va la guerre. Certes, Abd-el-Krim n'a point réalisé la promesse qu'il avait faite à ses partisans d'entrer à Fez le 3 juillet, jour de la grande fête musulmane de l'Aïd-el-Kebir. Du coup, son prestige a faibli et la dissidence en tribus soumises s'est atténuée. En outre, l'équipement de notre front se poursuit, doté de tous les engins modernes que la science et l'industrie mettent au service des combattants. Rien ne manque comme matériel sur l'Ouergha et l'on procède activement aux travaux qui permettront d'exécuter rapidement tous les mouvements nécessaires, déplacements de troupes ou ravitaillements. Evitons toutefois de nous laisser séduire par l'apparence de solidité que donne le matériel. On a trop clamé chez nous, depuis 1918, qu'on pouvait désormais se passer d'infanterie sur le champ de bataille. Et le général Buat, dans la réorganisation qu'il avait entreprise de notre armée avait maintenu si peu d'infanterie, que l'on éprouve peut-être quelque difficulté à donner au maréchal Lyautey tous les effectifs nécessaires à l'occupation d'un front de 300 kilomètres.

Par ailleurs, que valent nos soldats de 18 mois ? et nos troupes indigènes ? Autant de points d'interrogation qui se posent. Les leçons tirées des opérations actuelles au Maroc nous fourniront sans doute à ce sujet des indications précieuses dont il y aura lieu de tenir le plus grand compte dans le futur statut organique de nos forces militaires.

Pour le moment, ces opérations ne peuvent guère revêtir qu'un

caractère stratégique défensif. Et c'est là, joint à ses propres possibilités, ce qui permet à Abd-el-Krim de durer. Contre lui, tant qu'une volonté commune n'animerait pas les troupes franco-espagnoles présentes au Maroc, le maximum de ce qu'on peut faire, c'est de provoquer l'usure de ses moyens, usure qu'activera grandement un blocus efficace des côtes marocaines. Notre diplomatie s'est employée à atteindre cette première étape. A quand la seconde étape, celle de la collaboration des adversaires d'Abd-el-Krim ? Rien encore, au moment où j'écris ces lignes n'en peut faire prévoir l'issue. Aussi semble-t-il permis de conclure que l'affaire marocaine restera pendant longtemps un problème de politique internationale.

Au point de vue militaire, nos troupes tiendront ferme sur leurs positions. Elles seront inébranlables quels que soient les efforts d'Abd-el-Krim. Et peut-être celui-ci se lassera-t-il de nous attaquer sans que nous nous lassions de nous défendre et avant que diplomates, madrilènes et parisiens, soient parvenus à se mettre d'accord.

Ce serait la pire des hypothèses : le problème demeurant en l'état sans solution.

INFORMATIONS

Fondation Herzog. — Le Conseil d'administration de cette fondation rappelle que les intérêts du fonds sont destinés, en premier lieu, à encourager l'activité volontaire des officiers d'artillerie et reçoivent, en particulier, les applications suivantes :

a) Subsidés soit participation aux frais de voyage pour la visite d'armées, de manœuvres, d'établissements militaires étrangers, etc.

b) Concours pour l'étude de questions techniques ou tactiques intéressant l'artillerie ;

c) Achats d'objets pour la collection d'artillerie et que l'on ne pourrait obtenir autrement ;

d) Secours à des membres invalides du corps de l'instruction de l'artillerie.

Les demandes de ces subsidés pour l'année 1925 devront être adressées avant le 30 septembre à M. le Colonel van Berchem, Crans, par Céligny. Celui-ci acceptera aussi avec reconnaissance les dons volontaires en faveur de la fondation.

Sous-Officiers. — On sait que les « journées suisses » de la Société fédérale des sous-officiers ont été fixées du 7 au 10 août prochains à Zoug. La dernière réunion de ce genre date de 1911, à St-Gall. Un communiqué du comité de la presse exprime l'espoir que nombreux seront les officiers qui se rendront à Zoug et qui, par leur présence, encourageront le zèle et le travail des sous-officiers. Cela ne nous paraît pas douteux ; le corps des officiers dans son entier doit